



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pollution de l'air à l'ozone : information au public et promotion des transports publics**

**La Suisse romande connaît actuellement un épisode de pollution atmosphérique dû aux concentrations élevées d'ozone. Le seuil d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> a été franchi sur différents sites de mesure romands, notamment dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Valais. En conséquence, les cantons romands émettent des recommandations à la population et le Conseil d'Etat vaudois lance une action de promotion des transports publics.**

Les conditions météorologiques actuelles, associées aux émissions polluantes, entraînent de fortes concentrations d'ozone. Depuis le début de la semaine, ces concentrations franchissent la norme de 120 µg/m<sup>3</sup> fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et elles viennent de dépasser le seuil d'information de 180 µg/m<sup>3</sup> défini par la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Sur le territoire vaudois, des valeurs de 199 µg/m<sup>3</sup>, 190 µg/m<sup>3</sup> et 189 µg/m<sup>3</sup> ont notamment été mesurées à Nyon, Montreux et Aigle. La qualité de l'air peut par ailleurs être suivie en temps réel grâce à l'application « airCheck », disponible gratuitement sur App Store ou Google Play.

Afin de limiter au maximum les émissions polluantes, des conseils visant à adopter un comportement individuel responsable sont joints à ce communiqué. Par ailleurs, en cette période de canicule, la pollution de l'air est un facteur aggravant pouvant avoir des conséquences sanitaires pour une partie de la population. Les cantons romands émettent ainsi des recommandations à l'intention des personnes les plus sensibles à la pollution, à savoir les jeunes enfants, les personnes âgées, ainsi que les personnes souffrant de déficiences immunitaires, de pathologies chroniques cardiaques ou respiratoires.

L'usage des transports publics étant vivement encouragé lors des pics de pollution à l'ozone, le Conseil d'Etat lance, en coordination avec le canton du Valais, son action de promotion Bol d'air. Un bon de 20 francs est ainsi proposé aux résidents des deux cantons sur l'achat d'un abonnement demi-tarif Découverte valable 2 mois. Cette offre, valable cinq jours, sera insérée dans l'édition du 4 juillet du journal 24 Heures et

téléchargeable sur le site internet de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch/air](http://www.vd.ch/air)). Cette action contribue à améliorer la qualité de l'air dans le canton en encourageant l'utilisation des transports publics à un tarif réduit et, de manière plus globale, à favoriser le transfert modal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 2015

DTE Clive Muller, chef de division, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 78 ; DIRH Silvoja Zecevic, gestionnaire de dossiers spécialisés, Direction générale de la mobilité et des routes, 021 316 73 71 ; DSAS Karim Boubaker, médecin cantonal, Service de la santé publique, 021 316 42 46.

[Document comportant les niveaux de pollution et offrant des recommandations](#)